

FICHE DE RENSEIGNEMENT

CONDITIONS A REMPLIR POUR EXERCER L'ACTIVITE DE TRANSPORT DES PERSONNES DANS LA COMMUNE DE YAMOUSSOUKRO

1) Identité du propriétaire

- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Certificat de résidence

2) Pièce du véhicule

- Etre immatriculé 07(immatriculation de la région)
- Avoir une assurance en cour de validité
- Avoir la carte grise du véhicule
- Avoir la carte de visite et la vignette
- Avoir le véhicule peint aux couleurs homologuées (orange, blanc, vert en bande horizontale)
- Remplir un formulaire de demande à retirer aux services des transports

3) Condition financières

Renouvellement ancien véhicule : 28 000 F CF

Autorisation : 12 500 F CFA

3 mois d'avance (janvier-mars) : 15 000 F CFA

Timbre : 500 F CFA

Autorisation nouveau véhicule : 62 000 F CFA et Timbre 500 F CFA

Autorisation : 55 000 F CFA

Timbre : 2 000 F CFA

Mois en cours : 5 000 F CFA

NB : Donne lieu à une carte d'autorisation et une carte de stationnement

Antenne taxi : 15 000 F CFA